

PROCES-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MÉDICAL (Modèle AF4)

Retrouvez sur le site www.cdc.retraites.fr/employeur/invalidite
toutes les informations et les ressources nécessaires à la bonne gestion de vos dossiers.

Département : _____ Séance du : _____

MEMBRES DU CONSEIL MÉDICAL PRÉSENTS :

Le Président : _____

Représentants de la collectivité employeur : _____

Représentants du personnel appartenant à la même catégorie que l'agent : _____

Médecins généralistes agréés

Docteur : _____

Docteur : _____

Médecin spécialiste agréé

Docteur : _____

RAPPORT MÉDICAL (AF3) SOUMIS À L'AVIS DU CONSEIL MÉDICAL

Établi le : _____ par le Docteur : _____ **A**

EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 31 DU DÉCRET N° 2003-1306 DU 26 DÉCEMBRE 2003, LE CONSEIL MÉDICAL A PROCÉDÉ À L'EXAMEN DE LA SITUATION DE :

Nom patronymique et prénom de l'agent : _____

Nom d'usage (épouse, divorcée, veuve) : _____

NIR : _____ Emploi/Grade actuellement détenu : _____ **B**

Nature exacte des dernières fonctions exercées : _____

Collectivité employeur : _____

L'intéressé (ayant cause, représentant) a-t-il :

- été invité à prendre connaissance du dossier ? _____ Oui Non **C**

- comparu devant le conseil médical ? _____ Oui Non

AF4 - Séance du : _____

Examen du dossier de : _____

Collectivité employeur : _____

Libellé des infirmités présentées par l'agent dans leur ordre d'apparition (même si elles sont déjà rémunérées)	Date d'apparition	Non imputable au service		Imputable au service		Infirmite contractée ou aggravée en période valable pour la retraite
		Taux préexistant à l'affiliation	Taux au dernier jour valable	Taux à la veille accident ou MP	Taux à la radiation des cadres	
1	_____	_____%	_____%	_____%	_____%	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
2	_____	_____%	_____%	_____%	_____%	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3	_____	_____%	_____%	_____%	_____%	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
4	_____	_____%	_____%	_____%	_____%	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5	_____	_____%	_____%	_____%	_____%	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
6	_____	_____%	_____%	_____%	_____%	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
7	_____	_____%	_____%	_____%	_____%	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
8	_____	_____%	_____%	_____%	_____%	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

D

CONCLUSIONS MÉDICALES

Le fonctionnaire est-il **APTE** à exercer ses fonctions ? Oui Non

Si **NON**, est-il apte à exercer des fonctions sous réserve : _____

- d'un aménagement de poste/fonctions ou de ses conditions de travail ? Oui Non

- d'une mesure de reclassement ? Oui Non

L'inaptitude du fonctionnaire à ses fonctions est-elle définitive ? Oui Non

Le fonctionnaire est-il inapte à exercer toutes fonctions ? Oui Non

Avez-vous pris connaissance de l'attestation de reclassement établie par l'employeur ? Oui Non

E

1 • L'aggravation de l'une au moins des infirmités rémunérées par une ATIACL⁽¹⁾ :

- est-elle due à un fait étranger à l'accident de service ou la maladie professionnelle ? Oui Non

- contribue-t-elle à l'incapacité permanente de continuer les fonctions ? Oui Non

2 • En cas de coexistence d'infirmités imputables et non imputables au service :

- Les blessures ou maladies contractées ou aggravées en service contribuent-elles à l'inaptitude de l'agent ? Oui Non

3 • S'il existait un état antérieur à l'accident de service ou à la maladie professionnelle, la part imputable de la séquelle contribue-t-elle à l'inaptitude de l'agent ? Oui Non

4 • L'état du fonctionnaire nécessite-t-il une aide **constante** pour l'accomplissement d'actes nombreux de la vie courante se répartissant :

- tout au long de la journée ? Oui Non

- ou une aide ponctuelle à certains moments de la journée est-elle suffisante ? Oui Non

F

AF4 - Séance du : _____

Examen du dossier de : _____

Collectivité employeur : _____

PENSION D'ORPHELIN INFIRME (Art. 42 du décret 2003-1306 du 26 décembre 2003)

Nom et prénom de l'orphelin : _____

Date de naissance : _____

L'orphelin était-il atteint d'une infirmité permanente le mettant dans l'impossibilité de gagner sa vie :

- à la date du décès du parent ? Oui Non

- ou à son 21^{ème} anniversaire ? Oui Non

G

OBSERVATIONS (En cas de **divergence** avec les conclusions des rapports médicaux, votre avis doit être **obligatoirement** motivé)

H

Fait à : _____

Le : _____

Le président :

Les représentants de la collectivité employeur :

Les représentants du personnel :

Les praticiens de médecine générale :

Le spécialiste :

Seul un procès verbal conforme aux dispositions prévues par les décrets n°2022-350 et 2022-351.

I